



## **Cahier des charges – Achat d’une prestation par le Réseau Certa dans le cadre d’une procédure adaptée**

*Le Réseau CERTA ([www.reseaucerta.org](http://www.reseaucerta.org)) est un dispositif ressource de la Direction Générale des Enseignements Scolaires (DGESCO), du Ministère de l'Education nationale dont les activités sont centrées sur l'accompagnement pédagogique des enseignements technologiques dans le domaine Systèmes d'information et informatique. Il est placé sous la responsabilité pédagogique du groupe Économie-gestion de l'Inspection générale de l'Éducation nationale.*

*L'action du réseau concerne l'environnement technologique et la composante informatique et systèmes d'information des formations relevant de la discipline Économie et Gestion. Les missions du Réseau CERTA couvrent l'organisation d'actions de formation, la veille technologique, la publication de ressources et supports pédagogiques, la fourniture de services en ligne, l'animation de listes de diffusion, le développement de relations de partenariat.*

*Le réseau Certa est situé dans les locaux du CRDP de Bourgogne :*

*CRDP de Bourgogne / Certa - 3 avenue Alain Savary - BP 21390 - 21013 DIJON Cedex*

*Contact fonctionnel : [eric.deschaintre@reseaucerta.org](mailto:eric.deschaintre@reseaucerta.org) – Gsm : 06 07 129 434*

*Contact technique : [olivier.korn@reseaucerta.org](mailto:olivier.korn@reseaucerta.org)*

*Contact administratif : [cedric.favrie@reseaucerta.org](mailto:cedric.favrie@reseaucerta.org)*

**Nature de l’achat : Création du site web du Réseau Certa à l’aide d’un logiciel de gestion de contenu (CMS)**

### **1) INTRODUCTION**

*Le Réseau CERTA dispose aujourd'hui d'un site internet développé en 1998. Dans le cadre de la participation du réseau au projet européen MEET (<http://www.meet-project.eu/>), son site web doit être repensé pour être à même d'accueillir des contenus de façon plus réactive et plus*

dynamique. Il s'agit également de permettre une ouverture vers de nouveaux usages collaboratifs.

Le site permet actuellement une communication basique du fait de la lourdeur des mises à jour du contenu. Le site a été développé en PHP avec une base de données MySQL.

Il est actuellement piloté par les administrateurs serveur du réseau CERTA, qui assurent aussi les mises à jour. Cet existant ne permet pas de le faire évoluer ni de modifier simplement les contenus.

Le site est hébergé sur un serveur autonome installé dans les locaux d'une université (réseau Renater), le Réseau CERTA en a le contrôle complet.

Adresse du site : <http://www.reseaucerta.org/>

Le site est un site institutionnel, il présente des pages d'information statiques et dynamiques. Il a pour rôle principal de donner accès à des publications (ressources pédagogiques) accessibles dynamiquement à l'aide de scripts PHP (origine Dreamweaver). Les actualités et la description des publications sont actuellement stockées dans une base de données MySQL. Les autres pages sont statiques (HTML), elles ont été générées à l'aide du logiciel Dreamweaver puis modifiées directement en HTML.

Les ressources pédagogiques sont constituées de fichiers pdf et d'archive zip téléchargeables.

**Le nouveau site internet devra être capable :**

D'une part, d'apporter les mêmes réponses que le site actuel en termes d'informations pratiques (actualités, informations institutionnelles, FAQ) et d'accompagnement pédagogique (accès dynamique aux ressources pédagogiques : supports de cours, exercices, sujets d'examen, etc.)

D'autre part, le nouveau site doit prioritairement faciliter l'accès aux ressources pédagogiques téléchargeables en permettant une modification aisée des accès et des affichages. Il doit en outre permettre une réorganisation rapide des rubriques et des contenus.

## 2) ELEMENTS A FOURNIR

L'offre du prestataire doit faire apparaître les éléments suivants :

- a) Nom et version précise du logiciel CMS fourni ; le CMS Drupal est recommandé mais un autre CMS peut –être proposé s'il répond mieux aux attentes
- b) Les noms et versions des modules du CMS choisis pour prendre en charge les fonctionnalités attendues.
- c) La présentation en ligne de 2 ou 3 chartes graphiques susceptibles de convenir pour le site du réseau CERTA.

- d) *La liste détaillée des prestations prises en charge en utilisant la codification ci-dessous (par ex A1 pour la première fonctionnalité impérative) ; ou bien la liste des prestations NON prise en charge si toutes sont prises en charge.*
- e) *Une description précise du système d'accès aux ressources pédagogiques (front end et back end) mis en œuvre dans le CMS. Autant que possible un exemple ou prototype sera fourni.*
- f) *La liste des pages du site actuel reprises dans le nouveau site en s'appuyant sur la carte des contenus fournie dans le présent document (point 5).*
- g) *Séparément, en trois montants distincts, le prix HT et TTC de la création du site, de la formation et de la maintenance annuelle.*
- h) *Le délai de livraison.*
- i) *La durée et le lieu de la formation ainsi que le nombre de personnes pouvant être accueillies.*

### **3) BESOINS FONCTIONNELS**

#### **A -Fonctionnalités impératives**

*1 - Créer le site du Réseau Certa dans un système de gestion de contenus (CMS) en adoptant une charte graphique ayant les mêmes logo et couleurs que le site actuel. La charte graphique est choisie par le client en concertation avec le prestataire.*

*2 - Gérer aisément la navigation dans le site et l'affichage des menus.*

*3 - Prendre en charge l'affichage dynamique des listes et des fiches des ressources pédagogiques sur différents critères (état de la ressource, catégories, formations, matières) à partir des données présentes actuellement dans la base de données MySQL et en respectant le modèle de données présenté dans ce document (voir infra, point 5). Les modalités d'accès proposées sur le site actuel sont reprises intégralement. Les modalités d'accès doivent pouvoir évoluer autant que de besoin. Le nouveau modèle de données doit pouvoir évoluer autant que de besoin. Le contenu des formulaires affichés doit pouvoir évoluer autant que de besoin. Les données peuvent ne plus être gérées par MySQL.*

*4 - Prendre en charge l'affichage des encadrés en page d'accueil (colonne de droite).*

*5 - Prendre en charge l'affichage dynamique des actualités en page d'accueil.*

*6 - Copier une partie des pages statiques disponibles actuellement selon la carte des contenus présentée infra (point 5).*

*Mettre en place les modules suivants, sans toutefois les alimenter en contenu :*

- *7 : FAQ : réponse aux questions fréquemment posées*
- *8 : Glossaire : définition de termes*

- 9 : Gestion du formulaire Contact, les données saisies étant postées par mel et conservées dans un fichier au format texte ou csv

10 – Un moteur de recherche interne au site (éventuellement Google)

11 - Un formulaire de recherche multicritères permettant de rechercher des publications par numéro identifiant, par catégorie, formation, matière et/ou par mots-clés.

12 – La formation utile pour l'installation et le paramétrage du CMS ; la formation à l'administration du site

#### **B - Fonctionnalités coté utilisateur - Front End**

1. La charte graphique doit faire apparaître le logo du Réseau Certa et les bleus utilisés actuellement
2. Les fonctionnalités coté utilisateur doivent reprendre au mieux les fonctionnalités actuelles tout en facilitant la navigation du site.

#### **C - Fonctionnalités coté administrateur - Back office**

1. Gestion des comptes utilisateurs : il est demandé de pouvoir gérer (créer/modifier/supprimer), rechercher, filtrer par profil les comptes utilisateurs.
2. Gestion des rôles ou profils d'utilisateurs : il est demandé de pouvoir gérer (créer/modifier/supprimer) un profil. Les profils initiaux envisagés sont les profils : administrateur, rédacteur de contenus, visiteurs.

#### **D - Gestion des accès aux contenus par comptes utilisateurs et/ou rôles**

1. La solution doit permettre la gestion des habilitations fonctionnelles au niveau du contenu du portail pouvant être déclinées au niveau habilitation en consultation et administration (mise à jour/suppression).
2. La gestion des habilitations s'appuiera sur des rôles gérés à partir de la solution portail. Ainsi, des rôles distinctifs seront assignés aux utilisateurs. L'objectif est d'offrir un accès personnalisé et sécurisé à tout ou partie des contenus du site.

#### **E - Gestion de contenu**

1. Il est demandé de pouvoir créer, modifier, supprimer en ligne le contenu des pages avec un éditeur wysiwyg
2. Il est demandé de pouvoir créer, modifier, supprimer dans un formulaire les actualités et la description des publications.

#### **F - Référencement**

1. Le prestataire doit s'assurer du bon référencement du site et des ressources publiées sur le site par les principaux moteurs de recherche (google, yahoo...).

2. Le CMS intégrera la gestion de la réécriture d'URL, visant à définir pour chaque contenu une URL intelligible favorisant l'indexation du contenu et sa recherche, mais aussi la gestion des balises méta pour chaque menu et sous-menu de contenus. L'affichage des documents/pages/articles reprendra des balises HTML facilitant le référencement et un fichier sitemap.xml devra être généré automatiquement selon les contenus visibles sur la partie publique.

#### **G - Logiciels navigateurs supportés**

Afin de garantir une accessibilité maximale aux contenus, en plus du volet WAI, le site prendra en compte les contraintes suivantes :

- Compatibilité en consultation a minima avec les navigateurs suivants :

- o Internet Explorer 7 et supérieurs

- o Firefox 3 et supérieurs

- o Safari 3 et supérieurs

- o Google Chrome

- o Opera

#### **H - NORME W3C / ACCESSIBILITÉ WAI**

Le portail devra respecter les standards établis par le World Wide Web Consortium (W3C) afin d'assurer une compatibilité optimale avec les futurs outils de navigation. Au minimum, les pages doivent respecter les spécifications (X) HTML 1.0 et les feuilles de style doivent être conformes à la norme CSS niveau 2.

L'accessibilité des services publics aux personnes handicapées est une nécessité aux termes de la loi n°2005-102 de février 2005 pour l'égalité de s droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article 47 de la loi précise que « les services de communication publique en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées ».

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009 (pris en application de l'article 47 de la loi n° 2 005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) impose une mise en oeuvre de l'accessibilité dans un délai de deux ans (à partir de la publication du décret) pour les services de communication publique en ligne de l'État et des établissements publics qui en dépendent, et de trois ans pour les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent. Le Référentiel Général pour l'Accessibilité des Administrations (RGAA), établi par la Direction Générale de la Modernisation de l'État (DGME), fixe les modalités techniques de mise en œuvre de cette accessibilité pour ce qui concerne le canal web.

### ***I - Sécurité***

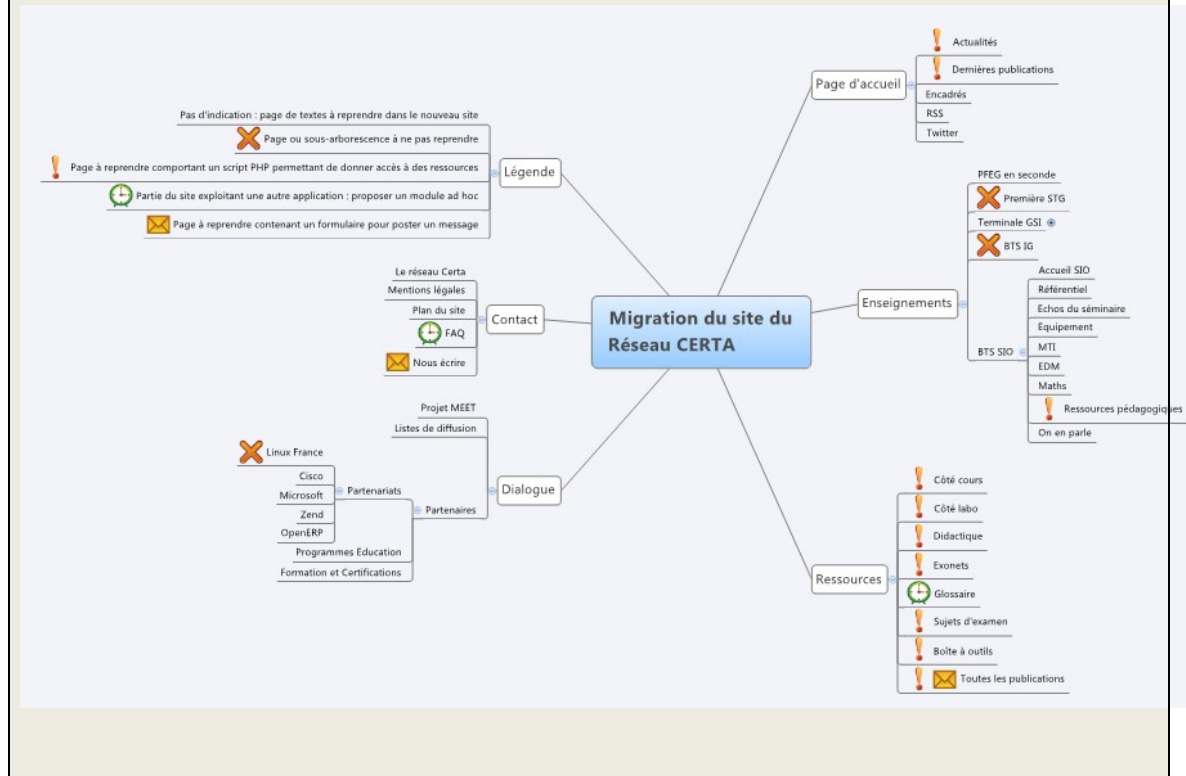
Tous les dispositifs de sécurisation des accès et des contenus gérés par le CMS, disponibles au niveau mondial au moment de la livraison, doivent être fournis.

Toutes les procédures utiles pour réaliser les mises à jour de sécurité durant toute la durée de vie du CMS doivent être fournies.

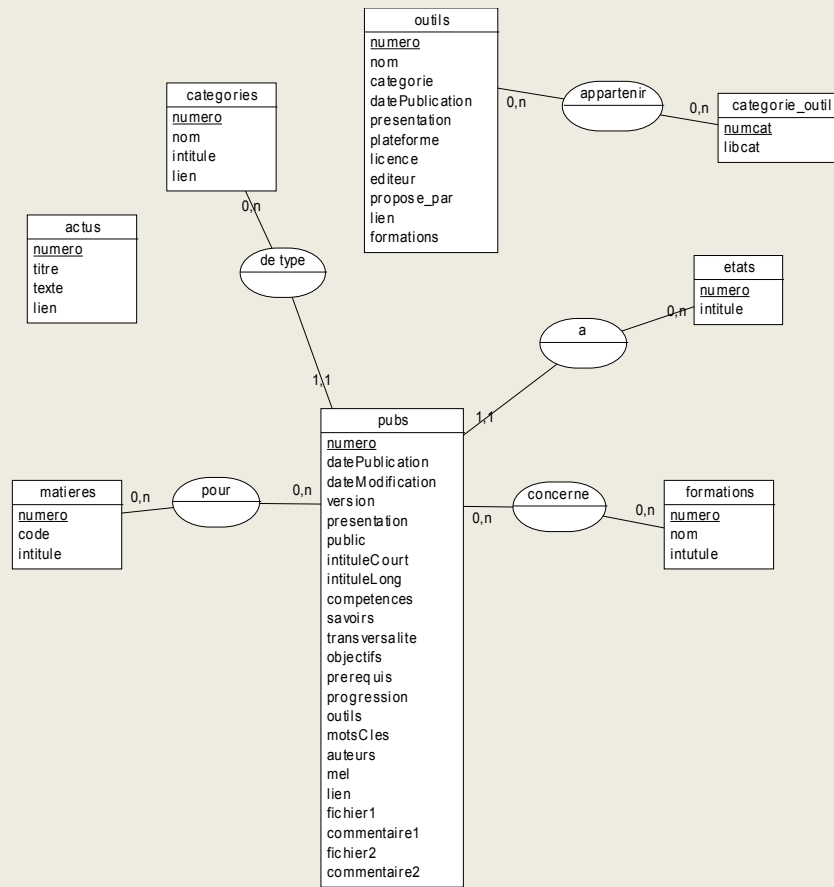
**4) MATERIEL ASSOCIE POUR L'UTILISATION DE L'ACHAT** : aucun matériel

## 5) SPECIFICATION DES CONTENUS

Carte indiquant les contenus à reprendre et ceux qui ne sont pas à reprendre dans le nouveau site (voir aussi le document annexé). Voir la branche 'Légende' pour une explication de la signification des différents marqueurs.



Modèle de données des publications à prendre en charge – les données actuelles doivent être intégralement reprises. Elles sont disponibles dans un script SQL annexé à l'appel d'offre.



## **6) INFORMATION DE MAINTENANCE – ENTRETIEN – GARANTIE – FORMATION ASSOCIEE**

### **J - MAINTENANCE APPLICATIVE - ASSISTANCE**

*Les exigences ci-après concernent la tierce maintenance applicative qui serait commandée dans le cadre de cette prestation.*

*A l'issue de la période de garantie, la maintenance sera lancée par bon de commande.*

*Chaque bon de commande couvrira une période annuelle*

### **K - FORMATION**

*Le prestataire sera en charge de la formation des gestionnaires du site. Cette prestation comprend uniquement l'organisation d'ateliers ou d'entretiens individuels ou collectif pour au plus cinq personnes.*

*Le prestataire effectuera également une formation auprès de 1 à 2 administrateurs, il spécifiera dans sa réponse le nombre de jours prévus ainsi que le contenu détaillé des modules.*

*Les formations pourront avoir lieu en présence ou à distance avec partage de la voix et des applications.*

## **7) Délai d'exécution**

*La prestation de service devra être réalisée dans un délai maximal de 90 jours à compter de la date de notification du marché.*

## **8) INFORMATIONS A COMMUNIQUER SUR L'OFFRE**

*Le prix HT*

*Le prix TTC*

*Le délai d'exécution*

*Les justificatifs d'expériences similaires*

**Les réponses à cette demande devront être retournées le 18 / 11/ 2011 à 16h00 à l'adresse électronique suivante : [contact@reseaucerta.org](mailto:contact@reseaucerta.org)**